



LES BLITZ DE RENNES PAUL BERT

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI DU 21 SEPTEMBRE 2024

Article 1 :

Le club de RENNES Paul Bert Echecs organise le 1^{er} tournoi de Blitz de la saison 2024-25 dans ses locaux au 30 bis, rue de Paris à Rennes.

Tournoi homologué FFE et FIDE, ouvert à tous les licenciés A ou B sans condition de Elo.

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles actuellement en vigueur à la FIDE, toutefois la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par une suite de coup légaux
Les appariements se font au Système Suisse intégral.

Article 3 :

Cadence : 5mn + 3s/cp cadence Bronstein

Nombre de rondes : 9

Les parties sont comptabilisées pour les classements Elo Blitz FIDE et FFE.

Article 4 :

Inscriptions et Vérification des licences : le samedi 21 septembre 2024 de 15h10 à 15h25.

Il est demandé de se préinscrire en ligne sur le site ChessEvent <https://services.breizh-chess-online.fr/chessevent/> au plus tard le jour même (avant 12h00)

Pour les inscriptions après 15h25, les joueurs sont appariés à partir de la 2^{ème} ronde.

Heure des différentes rondes.

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

Ronde 1 : 15h30

Ronde 2 : 15h50

Ronde 3 : 16h10

Pause de 16h30 à 16h45

Ronde 4 : 16h45

Ronde 5 : 17h05

Ronde 6 : 17h25

Pause de 17h45 à 18h00

Ronde 7 : 18h00

Ronde 8 : 18h20

Ronde 9 : 18h40

La demande d'homologation FFE est en cours.

Les parties ne sont pas supervisées. Aucun délai de forfait n'est fixé.

L'utilisation du "Bye" n'est pas autorisé dans les différents tournois.

Affichage des résultats et des classements les jours mêmes des tournois sur le site internet du club : <http://www.rennespaulbert-echecs.fr/>

Remise des prix le jour du tournoi.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : 4 Euros et 2 Euros Jeunes (-20 ans) à payer sur place en espèce.
Le nombre de participants est limité à 70 joueurs.

Article 6 :

Prix : 80% des droits d'inscriptions (a) sont reversés.

Au 1^{er}: 1 coupe + 1/3 des droits d'inscription (b)=1/3(a) arrondi à l'Euro supérieur

Au 2^{ème}: 1 médaille d'argent + 1/3 des droits d'inscription restants (c)=1/3[(a)-(b)] arrondi à l'Euro supérieur

Au 3^{ème}: 1 médaille de bronze + 1/3 des droits d'inscription restants (d)=1/3[(a)-(b)-(c)] arrondi à l'Euro supérieur

...

Au X^{ème}: 1/3 des droits d'inscription restants (n)=1/3[(a)-(b)-(c)-(d) -...-(m)] arrondi à l'Euro supérieur

1/3 des prix restants arrondi à l'Euro supérieur

La limite inférieure de reversement des prix est de 4 Euros.

Article 7 :

Départage des ex-aequo :

1^{er} départage - Buccholz tronqué

2^{ème} départage - Buccholz

3^{ème} départage - Performance

Article 8 :

Arbitre Principal : Christian BLEUZEN - Arbitre Elite 1

Autres Arbitres : arbitre désigné le cas échéant par l'arbitre principal.

Article 9 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal,
Christian BLEUZEN

L'Organisateur
Jonathan DEMANGHON

Fait à Rennes, le 31 août 2024
(s) BLEUZEN

Version 0 : 31/08/2024